

RÉGION

24/02/2021

LIÈGE – JUDICIAIRE

Luc Partoune (Liege Airport) dépose plainte pour «licenciement abusif »

Il estime n'avoir strictement rien à se reprocher et se dit victime d'une « chasse aux sorcières ». « J'ai consacré 25 ans à l'aéroport, il n'y a aucun intérêt personnel, on a scandaleusement sali mon image. Je porterai plainte au pénal et/ou au civil. »

LUC GOCHEL

Luc Partoune est apparu fébrile à la Maison de la Presse de Liège, mais déterminé. Laura Hollange

Après 15 jours de réflexion, le désormais ex-directeur de Liege Airport est sorti du bois. Il est apparu fébrile mais déterminé à faire valoir ses droits après la manière « scandaleuse » avec laquelle il a été licencié pour faute grave.



Luc Partoune est apparu fébrile à la Maison de la Presse de Liège, mais déterminé. Laura Hollange

Quel est votre sentiment aujourd'hui ?

Depuis 15 jours, je suis présenté partout comme un présumé coupable. J'ai été licencié de manière violente et scandaleuse, sans possibilité de me défendre. C'est pourquoi je veux répondre aujourd'hui sur les accusations que j'ai pu lire dans la presse, puisque je n'ai toujours pas eu accès à ce fameux rapport d'audit Deloitte.

Et que voulez-vous dire ?

D'abord, je voudrais revenir sur cette transaction pénale dont j'ai bénéficié dans un autre dossier (NDLR : 125.000 € pour effacer certains frais personnels remboursés par l'aéroport en 2009) et qui me fait apparaître comme un récidiviste. Je précise que le parquet y était favorable et qu'il ne s'agit nullement d'une reconnaissance de culpabilité. J'ai juste voulu éviter un procès médiatique pour moi et mes proches. Et pour éviter tout fantasme de « justice de riches », sachez que j'ai dû emprunter pour la payer. »

On a en effet l'impression que vous avez recommencé lorsqu'on vous reproche pour 125.000€ de notes de restaurants en à peine trois ans. Cela fait presque 1.000€ par semaine. Vous ne trouvez pas ça exagéré ?

Il s'agit de notes de frais professionnels qui ont toujours été validées par mon Conseil d'Administration et qui sont à un niveau normal par rapport aux statuts des personnes que j'invite. Je ne peux tout de même pas les emmener n'importe où.

On vous reproche aussi de ne pas pouvoir les justifier ?

C'est normal, le milieu aérien est un secteur très compétitif. Les contacts que j'ai doivent rester confidentiels. Il y a 30 ans que ce système a été établi. On l'a défini sur base de celui de Meusinvest et aucun président ne l'a jamais remis en cause depuis.

Oui mais vous n'avez même pas su présenter vos agendas pour qu'on puisse vérifier si vous étiez bien présents à ces endroits ces jours-là ?

Je ne note pas ces rendez-vous dans mes agendas et je ne les conserve pas non plus. De toute façon, elles avaient été toutes validées.

On vous reproche cette connivence avec votre président, José Happart, qui acceptait vos notes de frais et vous, vous approuviez les siennes ?

J'ai toujours fait ça avec tous les présidents précédents (Grafé, Jehasse, Simonet...) Qu'on arrête de nous présenter, José Happart et moi, comme un binôme inséparable.

En 2017, pour pouvoir acheter une voiture de 88.000€, vous avez fait passer votre plafond de 75 à 90.000€. Normal aussi ?

Toutes les voitures de fonction avaient été indexées de 2010 à 2017 et pas la mienne. À l'époque, ma voiture avait atteint le nombre maximum de kilomètres, on voulait « verdir » nos moyens de transport et le responsable m'avait expliqué qu'il y avait une grosse déduction fiscale pour l'aéroport. Personnellement, qu'elle soit hybride ou pas ne changeait absolument rien pour moi.

Vous avez l'impression qu'on vous cherche ?

Il y a effectivement un climat de « chasse aux sorcières » actuellement à Liège. Je ne veux pas en dire plus. Mais j'affirme avec force n'avoir agi depuis 1994 que dans le seul but de voir développer l'aéroport et croître l'emploi, sans jamais sortir de la légalité. Un but qui, comme certains l'ont écrit, a été atteint.

Vous allez riposter ?

J'ai consacré un quart de siècle à Liège Airport mais la manière scandaleuse dont tout cela s'est fait, salissant mon image et ma réputation, fera évidemment l'objet de plaintes. Au civil, je contesterai le licenciement pour faute grave devant le Tribunal du Travail. Et je réfléchirai aussi sur quelles bases introduire une action au pénal.

Et aujourd'hui, dans quel état d'esprit êtes-vous ?

C'était violent. Il va falloir que j'utilise toute mon énergie pour me reconstruire. Je dois réfléchir si un éventuel rebond dans ma carrière est encore possible à 60 ans. Je dois encore travailler car j'en ai financièrement encore besoin.